

Contribution à la valorisation de l'information scientifique et technique nationale: cas de l'université d'Alger

D. ATTAL

Ingénieur Scientist (CERIST).

E-mail: PST@tassili.cerist.dz

S. BERROUK

Chef de département (CERIST)

E-mail: Berrouk@tassili.cerist.dz

L. OULEBSIR

Ingénieur Scientist (CERIST).

E-mail: Lamine@tassili.cerist.dz

Introduction :

Le problème d'accès aux publications a toujours été un souci majeur des gestionnaires de la documentation qui n'ont eu de cesse d'améliorer les accès et de contrôler les flux documentaires. D'un autre côté, les barrières limitant cet accès, qui peuvent être juridiques, linguistiques, bureaucratiques ou autres ont été contournées et leurs effets limités du moins pour ce qui est de la littérature ouverte. Ainsi dans le monde entier on assiste à une organisation systématique de l'information, pour une diffusion aussi large que possible. Le marché de l'information est devenu florissant et les pays industrialisés en sont les principaux fournisseurs. Quant aux autres pays, la question reste toujours posée en terme de dépendance d'un côté, et en terme de développement d'une offre locale, de l'autre côté.

En Algérie, c'est dans un contexte caractérisé par une faiblesse de la productivité et de multiples dysfonctionnements que des expériences d'organisation de l'IST (information scientifique et technique) ont été menées. Nous citerons à titre d'exemple le SIRC (service d'information des recherches en cours) qui avait pour mission de signaler les travaux de recherche en cours sur l'ensemble du territoire. Malheureusement ce projet est resté dans un état embryonnaire. D'autres projets ont été initiés notamment par le CERIST (Centre de recherche sur l'information scientifique et technique). Nous citerons à titre d'exemple le CAT (Catalogue Algérien de Thèses) et FNT (Fonds national de thèses), qui malgré de multiples obstacles connaissent des résultats concluants.

L'exposé qui va suivre est parti d'un postulat: La production locale signalée et qu'on peut localiser est loin de refléter le volume des travaux académiques et recherches qui existent réellement. La connaissance des dysfonctionnements qui causent des défaillances dans l'accès à ce genre de publication devient indispensable pour proposer des remèdes. Lorsqu'une publication échappe au contrôle des bibliothèques, quels sont les acteurs mis en causes? Sont-ils inhérents à l'auteur à l'éditeur, à l'administration ou à la bibliothèque?

Les réponses à ces questions permettront de localiser les cassures de la chaîne de l'IST et de proposer si nécessaire des solutions. Pour cela, nous avons choisi l'université d'Alger comme terrain, pour une étude de cas.

Présentation de l'université d'Alger:

Créé en 1909 l'université d'Alger est la première à être instituer au niveau national. Depuis 1984, elle s'est spécialisée en sciences humaines et sociales. Composée de 14 instituts une bibliothèque centrale elle compte plus de 35 000 étudiants dont 3807 post graduants et 2186 enseignants^[1].

a) Sous système administration et recherche : Il s'agit de l'ensemble des structures administratives qui servent de soutien (financier et matériel...) à l'activité recherche et de l'animation scientifique.

Il s'agit principalement du vice-rectorat chargé de la post graduation et de la recherche scientifique qui lui

même constitué des services de post-graduation, de formation à l'étranger, de la recherche scientifique et des publications.

b) Le sous système signalement et diffusion : Il s'agit principalement de : de la bibliothèque universitaire (BU) des bibliothèques d'instituts et de certaines librairies.

Organisation de la recherche à l'université d'Alger : La recherche à l'université d'Alger est organisée autour de trois axes principaux qui sont :

a) La post graduation : Intimement liée à la recherche scientifique elle a été lancée en 1976 [2] pour répondre à un besoin impératif en enseignants du supérieur.

b) Les équipes de recherche : A la suite de la dissolution de l'office national de la recherche scientifique (ONRS), la recherche a été déployée au niveau du réseau universitaire sous la forme d'équipes [3] de recherche animées par des groupes d'enseignants moyennant une indemnité financière. Cette démarche visait à instaurer des traditions de recherche et avoir des retombées sur la qualité de l'enseignement.

c) L'animation scientifique : Généralement organisée sous l'égide des conseil scientifique, telles les revues ou d'autre structures du réseau universitaires, tels les colloques les journées d'études.

Inventaire de l'information produite : Les différentes structures mise en place et l'organisation établit a généré une production scientifique sous différents supports qu'il convient de recenser et de présenter. Il s'agit des documents suivants :

a) Les revues :

Considérées comme le support privilégié des chercheurs et des universitaire, pour se faire connaître et rendre public leurs travaux, elle commence à prendre sa place, mais difficilement. 17 revues sont publiées par l'université d'Alger et ses instituts. Chaque institut possède la sienne, sauf XXXXX. Le cas de l'institut de psychologie est intéressant par son dynamisme puisque à lui seul il en compte 3. Le rectorat lui aussi participe à ce mouvement avec deux revues « annales » et « recherche ». Le point faible de la majorité de ces publications reste le non respect de la périodicité affiché, sauf dans un seul cas : celui de la revue des sciences juridiques et administratives.

b) Les thèses :

De 1962 à 1993 , l'université d'Alger a enregistré 1070 soutenances de thèses. 7 instituts totalisent plus de 100 titres chacun avec la primauté pour l'institut des sciences juridiques 183 soutenances, suivi des sciences économiques avec 168 titres. En dernier nous retrouvons l'institut de bibliothéconomie et celui de l'éducation physique et sportive avec 7 titres et l'institut d'archéologie avec 9.

Il faut signaler que l'université d'Alger enregistre un fort taux de post graduation en cours qui est de 3807 pour l'année universitaire 96/97. L'autre tendance qu'il convient de signaler est l'accélération des soutenances de 1990 à 1993 qui se chiffre à 294 mémoires. Soit 27% de la somme des soutenances de 1962 à 1993, avec la prédominance des même instituts déjà cités.

c) Les rapports de recherche :

L'absence de statistiques (s'étalant sur plusieurs années) concernant les rapports de recherche ne permet pas de voir l'évolution de la production de ce type de document. Nous allons nous contenter de donner les chiffres de l'année 1995⁽¹⁾. Sur les 95 équipes que nous avons comptabilisé, 43 ont été dissoutes, 34 reconduites et 18 nouvellement créées. Il y' a lieu de noter aussi que:

a) La mobilisation des enseignants dans les équipes de recherche est de 28% du total des enseignants, et de

16% de l'ensemble des enseignants ayant un grade supérieur à celui de maître assistant.

b) Au sein des instituts les plus anciens et disposant par conséquent d'un potentiel scientifique expérimenté tels le droit, les sciences économiques et les lettres arabes la mobilisation des enseignants dans les équipes de recherche reste faible, alors que dans certains instituts tels les sciences de l'information la bibliothéconomie et l'éducation physique elles sont complètement absentes.

Circuits des documents et problématique du dépôt :

Nous entendons par circuits, l'ensemble des circuits administratifs empruntés par les documents produits, depuis l'auteur jusqu'aux bibliothèques. Il y a lieu de remarquer que le circuit diffère d'une publication à une autre, car n'étant pas régi par des notes ou lois.

a) Le circuit des revues : Le conseil scientifique de l'institut est responsable du contenu de la revue^[4] Quant aux frais inhérents à sa parution, ils sont pris en charge par le rectorat. Cette double tutelle a fait que la gestion de la revue après le tirage devienne problématique. La revue dans certains cas se trouve entassée dans des locaux privant ainsi les bibliothèques et la communauté universitaire de ce document. (certaines bibliothèques ne disposent pas de la collection complète de la revue de leurs instituts).

Pour sortir la revue de sa léthargie actuelle, il convient d'engager une réflexion sur :

- 1 Le statut juridique de la revue : Lever le flou par des notes ou des lois qui permettront de gérer de manière rationnelle en délimitant les prérogatives des structures qui ont à leur charge la revue.
- 2 La diffusion de la revue : Il s'agit de rationaliser le nombre d'exemplaires tirés (en fonction des besoins), de quantifier le nombre destiné aux dons, de cibler les lieux de ventes et de permettre aux bibliothèques de faire des échanges.
- 3 Le dépôt : Passer du dépôt administratif au dépôt bibliographique et désigner pour chaque revue le lieu de dépôt ainsi que ses modalités.

b) Circuit des rapports de recherche : D'après notre enquête, les rapports de recherche finalisés ainsi que les rapports semestriels de suivi sont envoyés au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) pour archivage ou et évaluation. A la lecture de ce circuit deux remarques s'imposent.

- 1) Ce circuit est en complète contradiction avec l'arrêté ministériel du 29/11/86 portant sur l'organisation des activités de recherche qui ne désigne en aucune façon le MESRS comme instance d'évaluation. Cette tâche est dévolue en vérité aux conseils scientifiques respectifs de chaque équipe de recherche qui est sensés faire un rapport d'évaluation qui sera transmis au MESRS.
- 2) La publication de ces rapports ou à la limite leur dépôt à la bibliothèque est tout aussi problématique. La législation le permet en effet à condition qu'ils ne soient pas confidentiels. Or on assiste à l'archivage systématique de ces rapports sauf dans certain cas, ou à l'initiative de quelques chercheurs ces rapports sont publiés. Enfin relancer la publication des rapports en conformité avec la loi (sous réserve de la non confidentialité).

Présentation et critique du circuit des thèses :

La circulaire n°3 du 11 avril 1992 stipule que «l'étudiant de magister est tenue de déposer 20 exemplaires de son mémoire de magister lorsqu'il reçoit l'autorisation de soutenir » et que les frais inhérent au tirage des 20 exemplaires sont pris en charge par l'université.

Cette circulaire est la seule sur laquelle repose le dépôt des thèses. Ce qui nous amène aux conclusions suivantes :

- 1)- La circulaire citée a plus une finalité administrative (les modalités de soutenances...) que

bibliographique. Ainsi un dépôt de vingt exemplaires est prévu sans spécifier le lieu et sans faire référence aux thèses de 3^{ème} cycle. La tradition a voulu que le dépôt soit élargit aux thèses de doctorat et que la bibliothèque centrale (B.U.) en soit le dépositaire.

2)- Il convient de signaler que le nombre de 20 exemplaires est excessif. D'autant plus que l'université n'en prend plus en charge les frais...

Propositions Pinales:

1) Prévoir les modalités d'un dépôt bibliographique prenant en charge les aspects suivants :

- La présentation physique de la thèse
- Réduire le nombre d'exemplaires et adopter de nouveaux supports de l'information.
- Déposer la thèse après la soutenance, pour que l'étudiant puisse apporter les rectificatifs demandés par le jury.
- Prévoir le lieu de dépôt (bibliothèque centrale et bibliothèque spécialisée).

2) Prévoir le dépôt des thèses soutenues par les algériens à l'étranger.

La production scientifique et la problématique des mentions bibliographiques :

Pour voir si la production scientifique de l'université d'Alger obéit aux normes et règles de présentation (bibliographiques et analytiques), une analyse a été faite pour chaque type de publication produite (revue, thèse, rapport de recherche) sur la base d'une grille de comparaison (conçue à partir des normes en vigueur).

Cette analyse a montré que seules les revues ont enregistré une nette amélioration dans leur présentation notamment la mention de l'ISSN (International Standard Serial Number).

La présentation des thèses et des rapports de recherche, (rentrant dans la catégorie de la littérature grise) reste en marge des normes. En effet, les premières continuent toujours d'être présentées sans résumé¹, ni mots clés. Quant aux seconds, en plus de la problématique de leur dépôt, et donc de leur signalement au niveau des bibliothèques, ils sont généralement présentés sous forme de manuscrit.

Le rôle de la bibliothèque dans la diffusion de l'information :

Comme prévu par la réglementation^[5] chaque institut possède sa propre bibliothèque appelée la "bibliothèque d'institut" (BI). Celles-ci sont coordonnées par la Bibliothèque universitaire centrale (BU). Sur le plan purement juridique, l'arrêté reste très sommaire et ne définit pas le type de relation, (fonctionnelle, hiérarchique...). De ce fait, toute collaboration, normalisation ou échange reste aléatoire.

S'agissant de la fonction documentaire proprement dite, seule la BU est dotée d'un personnel qualifié et d'un matériel informatique. Quant aux 14 autres BI, elle n'ont pas pu dépasser le stade de l'urgence dans lequel elles ont été créées. Ceci a été constaté lors d'une enquête par questionnaire où nous avons relevé les points suivants :

- La non implication et la marginalisation des BI dans le processus de la recherche.
- La dévalorisation de la fonction documentaire. Ceci a été constaté dans le manque de produits documentaires produits par les bibliothèques qui se résument dans presque tous les cas à de simples bulletins de sommaires.
- Un retard dans l'informatisation de la gestion des Bibliothèques universitaires a été constaté où quatre seulement ont pu développer des noyaux sur le logiciel "Syngeb" (développé par le CERIST).

Conclusion:

Il est clair qu'à ce stade de notre analyse, la disponibilité et la mobilisation des ressources scientifiques produites localement reste à l'ordre du jour. En effet, l'environnement dans lequel évolue les acteurs intervenant dans le transfert de l'IST produite à l'université d'Alger ne favorise nullement un accès efficace et une valorisation certaine de cette production.

Cet état fait que toute initiative de promotion de l'IST soit à l'échelle universitaire nationale ou internationale devra tenir compte des principaux paramètres de blocages soulevés et qui nécessite à notre sens, une réforme à deux niveaux:

- 1 **Niveau local** (université d'Alger) : Celle-ci devra prendre des mesures nécessaires lui permettant de prendre en charge sa propre production scientifique, de l'organiser et de la mettre à disposition des usagers. A titre de recommandations, nous citerons :
 - b La formation du personnel des bibliothèques aux techniques de transfert de l'IST;
 - c L'unification des outils de travail (catalogage, indexation, logiciel documentaire...);
 - d Entretien des relations de coopération par le développement d'une coordination entre les différentes bibliothèques;
 - e Attribuer des prérogatives plus larges au conservateur de la B.U;

- 2 **Niveau national** :
 - b Engager une réflexion sur les nouvelles procédures de dépôts de la production universitaire, sur la base des remarques et propositions déjà faites;
 - c Prévoir un "**point focal national**" qui aura pour mission de canaliser l'ensemble de la production universitaire. Le CERIST peut jouer le rôle car doté de ressources et de moyens ainsi que d'une expérience certaine en matière de traitement et de diffusion de l'IST. A ce titre, un projet de circulaire ministériel a été proposé par le CERIST et adressé aux différentes universités les invitant à déposer une copie de leur thèse de P.G au CERIST, pour enrichissement et alimentation des bases de données CAT et FNT. Cette procédure vise à composer une offre nationale en matière d'IST d'un côté, et de l'autre, à prétendre à une insertion dans les systèmes régionaux et internationaux d'IST. Réactiver les procédures de pré-signallement des recherches en cour.

Références Bibliographiques

I - Articles de périodiques :

- Bakelli, Yahia.- Contribution à l'étude du phénomène des publications scientifiques et techniques : un maillon déterminant du système national d'information/Bakelli, Y.- In: RIST, 1995,vol.5, n°2
- Béatrice Estéoule / La maîtrise de l'information scientifique et technique /. In : BBF, t 40 n° 1, 1995
- Bernat, Laurent.- L'information-documentation notre secteur d'activité.- In: Documentaliste-Sciences de l'information.- vol.31, n°6, 1995.
- Boure, Robert.- Sociologie des revues des sciences sociales et humaines.-In RIST, vol.7, n°1,1997
- Chikha Belgacem-Khalifa.- Situation et perspectives de l'université face aux problèmes de sa reproduction.- In: RASJPE, n°1, 1994

- Claude Bounelly, Jean-Pierre coté, Eric Ormsby.- Les conséquences du sous financement des universités sur le développement des bibliothèques.- In: Documentation et bibliothèque, vol.38, n°1, 1992

- Djeghloul, A.-Note sur les revues universitaires algériennes en sciences sociales et humaines.-In : Annuaire de l'Afrique du Nord: 1982. Paris :Ed. CNRS, 1984

- Emile, Samaha.-Information sur les recherches en cours: enquête portant sur les systèmes et services des pays en développement.- In. Bulletin de l'UNESCO, vol. XXXII, n°5, 1978

- Lepérier, François.- La diffusion et la valorisation des thèses scientifiques.- In: BBF, n°4, 1995

II- Livres :

- Bounemra, K.- Normalisation dans les réseaux.-Ed. Eyrolles, Paris.- 1990

- Charles, Cooley.- Social organisation.- cité par Roger Mucchelli.- Communication et réseaux de communication.- 1909

- Centre international des publications en séries.- Principes de l'ISDS.- Paris : UNESCO, 1973

- Cinquantenaire : 1909 - 1959.- université d'Alger.

- Eric Sutter.- Maîtriser l'information pour garantir la qualité.- Ed. AFNOR

- Le Coadic, Y.F.- La science de l'information.- presse universitaire de France 1994, (Que sais-je?)

- UNESCO.-Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique et technique.- Paris:UNESCO, 1971

III - Travaux académiques :

- Abdi, A.- La reconstitution de la B.U d'Alger après l'incendie du 07/06/1962, mémoire de licence 1985.

- Dahmane, Madjid.- Contribution à l'étude des systèmes d'information scientifique et technique : Approche théorique et étude de cas de l'Algérie. Thèse de doctorat: science de l'information et de la communication, Bordeaux, 1990

IV - Communications aux colloques :

- Dahmane, M.- Les revues spécialisées en Algérie : Quelle dynamique?.- In: XI colloque international de bibliologie, Alger 22-27 Novembre 1992

V - Textes de loi :

- Ordonnance n° 96-16 du 02 Juillet 1996 relative au dépôt légal (JORA n° 41, 3 Juillet 1996, p. 5-7).

- Décret n° 76-43 du 20/02/1996 portant création de la P.G et organisation de la première P.G

- Arrêté interministériel du 29 Nov. 1986 portant organisation des activités de recherche au sein des universités, des instituts et des établissements d'enseignement et de formation supérieur.

- Décision n° 2 du 23 mars 1987 relative aux conditions de travail et de rémunération des chercheurs associés.

- Décret N°86-52 du 18 Mars 1986 relatif à la rémunération des chercheurs associés

- Décret 83-544 du 24 septembre 1983 portant statut type de l'université

- Décret exécutif n° 93-177 du 19/07/1993 modifiant et complétant le décret n°83-544 du 24/09/1983 portant sur le statut type de l'université
- Décret 86-52 du 18-03-86 portant statut type des travailleurs du secteur de la recherche scientifique et technique
- Polanco, Xavier .- Aux sources de la scientométrie, 1996. URL : [HTTP://www.info.unicaen.fr/bnum/jelec/solaris/d02/2polanco1.html](http://www.info.unicaen.fr/bnum/jelec/solaris/d02/2polanco1.html).

- Journées d'études sur la recherche universitaire : 28-29 Mai 1991 à l'Ecole Nationale d'Administration.- Ministère aux universités

- Recueil des normes ISO: documentation et information.-3ème édition.-ISO:Genève, 1988

[1] Bulletin des statistiques de l'Université d'Alger 96 / 97

[2] Décret n°76-43 du 20/02/99 portant création de la Post-graduation et organisation

[3] Interministériel du 29.Novembre 1986 portant organisation des activités de recherche au sein des Universités, des Instituts et des Établissements d'enseignements et de Formation.

[4] Décret n°83-544 du 24 Septembre 1983 portant statut type de l'Université

[5] Arrêté ministériel du 26 mai 1987 fixant l'organisation administrative de l'université d'Alger.